



Guide de la rentrée 2023 /2024

Direction, Secrétariat et classes élémentaires : 28, rue du Docteur Bouret – 59700 Marcq en Baroeul

Classes maternelles : 20 bis, rue Boissonnet - 59700 Marcq en Baroeul

Tél. 03.20.98.64.26

mail : secretariat@ecolesaintchristophe.fr

viemonstchristophe@gmail.com



Dossier de rentrée 2023-2024

Monsieur VIEMON et son équipe vous remercient de la confiance que vous leur accordez en inscrivant ou réinscrivant votre ou vos enfant(s) à l'école Saint Christophe.

Ce dossier, aussi complet que possible, vous présente l'ensemble de la vie de l'établissement.

Il devrait, à priori, répondre à toutes vos questions !

Merci d'y être très attentif de façon à prendre bonne note des informations et de respecter la date butoir de retour des documents à savoir le lundi 26 juin 2023.

Il est adressé à toutes les familles, nouvelles comme « anciennes », avec de nouveaux points d'insistance car il est bien évidemment évolutif d'une année sur l'autre. Celui-ci doit servir de repère(s).

Gardez-le précieusement. Sa lecture entraîne l'acceptation de tous ses points.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez téléphoner, écrire à l'école mais **privilégiez les messages internet pour davantage de réactivité à :**

« secretariat@ecolesaintchristophe.fr » pour ce qui est administratif et financier

ou « viemonstchristophe@gmail.com » pour tout autre demande.

Merci de ne pas laisser de messages sur le répondeur !

Le jour de la rentrée, nous tenterons une expérimentation pour l'accueil des élèves de petite section.

Pour limiter les pleurs et garantir un meilleur accueil, la moitié des élèves de PS sera accueillie le lundi 04 et l'autre moitié le mardi 05 septembre. Le jeudi 07 septembre, tous seront accueillis en même temps.

Les familles seront averties individuellement par mail le 16 juin.

Cet accueil échelonné devrait favoriser une entrée plus en douceur tant pour nos nouveaux petits élèves, que pour leurs parents, les enseignantes et les assistantes maternelles.

Je souhaite que vous passiez tous de bonnes vacances et que ces semaines de congés soient pour chacun et chacune un temps de détente et de repos.

X.VIEMON, Chef d'Etablissement

Rentrée : elle est fixée au lundi 4 septembre 2023

Les services de cantine, garderie et étude fonctionneront dès le premier jour.

Les enseignants et moi-même serons présents et disponibles le vendredi 1^{er} septembre de 15 à 17 heures pour accueillir les nouveaux élèves et leur famille, faire connaissance et ainsi dédramatiser le jour de la rentrée.

Accueil :

- * Les élèves des classes maternelles sont accueillis dans leur classe entre 8h50 et 9 heures puis de 13h50 à 14 heures. (Vous les accompagnez jusqu'à la porte de la classe tous les jours.)
- * Le matin et le midi, les élèves des classes élémentaires franchissent la porte en bois sans accompagnateur; ils sont dans la cour sous la surveillance des enseignants.
- * La porte des primaires est ouverte : de 8h45 à 9 heures, de 12 heures à 12h05, de 13h45 à 14 heures, de 17h05 à 17h15.
- * Celle des maternelles est ouverte à 8h50, 11h50, 13h50 et 16h50 puis fermée à 9 heures, 12 heures, 14 heures et 17 heures.

Par égard et par respect du travail de chacun, vous êtes priés d'amener et de reprendre vos enfants à l'heure. Tout retard dérange l'ensemble de la classe ; d'autre part, la ponctualité favorise le climat de travail.

Merci donc de veiller, tout au long de l'année, à arriver à l'heure.

Circulation et sécurité :

Je rappelle que le stationnement sur les places handicapées et les passages protégés est interdit par le code de la route ! Ce stationnement sur les trottoirs et les passages cloutés crée un risque grave pour tous les piétons, adultes comme enfants, mais surtout les plus jeunes, trop petits pour voir au-dessus des voitures ! **Je demande donc à tous les parents de faire preuve de vigilance quant à la sécurité aux abords de l'école et de sensibiliser « les mauvais conducteurs ».** Je ne manquerai pas d'alerter la police municipale si je constate des dysfonctionnements pouvant entraîner des risques.

L'école n'est pas encore un « drive in »; merci donc de ne pas « larguer » votre enfant sur le passage protégé devant la porte de l'un ou de l'autre des 2 sites !

Pour des questions d'hygiène et de sécurité, les chiens (même de petit gabarit) sont interdits dans l'enceinte de l'école. (y compris dans le « tunnel » qui va de la rue jusqu'à la cour des primaires)

Merci également de ne pas stationner devant les garages de la rue Boissonnet ou devant l'entrée de la société qui fait le coin entre les rues Bouret et Boissonnet. (Je suis régulièrement appréhendé par les riverains mécontents !)

L'expérimentation « rue paisible » tout début juin sera peut-être prolongée par la municipalité. Il est possible que la rue Bouret soit interdite aux véhicules de 8h40 à 9h10 à l'avenir ... A suivre.

Horaires :

• **Classe :**

- de 9 heures à midi et de 14 heures à 17 h 05 en élémentaire;
- de 8 heures 50 à 11 h 50 et de 13 heures 50 à 16 h 55 en maternelle.

Le samedi matin n'est pas travaillé par les élèves, mais 2 samedis : les 09 décembre 2023 et 23 mars 2024 seront « offerts » aux familles pour faire le point sur la scolarité de leurs enfants.

- **Garderie du matin :** Pour tous les élèves (maternels et élémentaires) à partir de 7 heures 50 et jusque 8 heures 45 dans les locaux de la cantine sur le site maternel. **Entrée : 1ère porte à droite après la grille métallique: « alphabet » (Appel par visiophone.)**

A 8 heures 45, les élèves des classes maternelles sont conduits jusque dans leur classe par les enseignantes et les élèves du primaire sont conduits jusqu'au bâtiment élémentaire. Merci de ne pas déposer les primaires trop tôt devant la grille (Beaucoup sont présents bien avant l'ouverture des grilles à 8h45, traversent la rue, font de la trottinette sans aucune surveillance !). **Les enfants ne sont pas encadrés avant leur entrée dans la cour à 8h45 !**

Sorties des élèves :

- * Les élèves des classes maternelles sont repris à 11 h 50 puis à 16 h 55.

Passée cette heure, ils sont conduits à la cantine ou en garderie au tarif en vigueur. Les élèves externes du primaire sortent à midi sur présentation du badge qui leur sera fourni dès la rentrée selon accord des parents ou lorsque les enseignants assurant la sortie du midi leur donnent l'autorisation (l'accompagnateur ayant été repéré.).

- * **Les primaires ne fréquentant pas l'étude sont repris à 17 h 05 par les adultes qui entrent par la porte en bois et sortent immédiatement par la grille métallique pour éviter les bousculades.**

Certains élèves peuvent sortir seuls s'ils sont en possession de leur badge à condition de le montrer aux adultes assurant la sortie côté entrée principale à 17h05. Dès qu'ils ont repris leurs enfants, les parents sont responsables de la sécurité de ces derniers. Ils doivent redoubler de prudence, respecter le règlement de l'école mais aussi les règles de circulation et de stationnement. (Attention aux trottinettes !).

Pour établir un badge de sortie, merci de bien vouloir fournir une photo d'identité en même temps que le dossier de rentrée.

Le 1er badge est gratuit. Le ou les suivants seront facturés 1€ de façon à ce que les élèves fassent attention à leurs affaires.

Garderie du soir pour les maternels :

De la sortie du soir : 16h55 à 18 heures ou 18h30 **maximum**.

*** Etude pour les primaires :**

A la sonnerie de 17 h 15, ils sont encadrés par des enseignants.

A 18 heures 05, ils sont récupérés par les parents à la porte en bois.

Impossibilité de reprendre les enfants entre 17h15 et 18h05.

*** Garderie du soir pour les primaires :**

Les enfants non récupérés à la fin de l'étude sont conduits jusqu'au site maternel et encadrés jusque 18 heures 30 **maximum**.

Merci de respecter ces horaires !

Cantine et goûters :

* La cantine sera désormais sur notre entière responsabilité. C'est DUPONT restauration qui s'occupera de la livraison, de la mise en température, du service, de la vaisselle et du ménage.

Les encadrants et surveillants seront désormais personnels de l'école.

Une commission menu et un suivi qualité sera mis en place.

Les réservations des repas se feront sur « Ecole Directe ». Vous recevrez une communication plus détaillée courant juillet.

* Les goûters sont interdits par la circulaire du 31/01/2002 sur la santé des élèves et la lutte contre l'obésité, exceptés au retour de la piscine.

* Le goûter est offert aux élèves maternels fréquentant la garderie du soir.

Les familles seront peut-être sollicitées une fois ou deux dans l'année pour déposer un bocal de confiture ou de la pâte à tartiner.

Contacts avec la Direction ou le secrétariat :

Je suis joignable dans mon bureau sur le site élémentaire de 7h30 à 8h30, de 9h10 à 12 heures et de 14h10 à 18h30 si possible sur rendez-vous.

Je suis également présent à la porte d'entrée du site maternel de 8h50 à 9h00 et de 13h50 à 14h00 et à la sortie des primaires de 17h05 à 17h15 tous les jours.

Madame Martine Biolley, assistante de Direction, est présente dans son bureau (2^{ème} porte à droite, 1^{er} étage du site élémentaire) de 8 h 15 à 12h15 et de 13 h 30 à 18 h 30.

C'est à elle que vous vous adresserez pour les paiements de scolarité et les questions financières.

En cas d'absence d'un enfant, merci de le signaler par mail à « secretariat@ecolesaintchristophe.fr » **et non à Mr Viémon**

Ne lui demandez plus de certificat de garderie (crédit d'impôt pour les frais de garderie). *En application de l'article L 2324-1 du code de santé publique, une garderie périscolaire organisée par une personne morale de droit privé accueillant des enfants de moins de 6 ans est subordonnée à une autorisation délivrée par le président du Conseil départemental que les écoles Catholiques n'ont pas !*

Contacts avec les enseignants :

Les familles peuvent prendre contact avec les enseignants sur rendez-vous en leur adressant un mail, un petit mot ou en téléphonant à l'école au 03.20.98.64.26

Constitution des classes :

L'équipe enseignante s'attèle depuis le 8 juin à un rude travail de répartition des élèves dans les classes pour l'année scolaire 2023 - 2024.

Comme expliqué les années précédentes, je vous rappelle les règles qui servent de base à ce travail fastidieux.

- Les enseignants des classes de 2022-2023 composent les classes à venir car ce sont eux qui connaissent le mieux les élèves.
- Ceux des classes 2023-2024 questionnent leurs collègues et accueillent les élèves. (Pour la plupart d'entre eux, ils les connaissent déjà car ils ont assisté aux différents conseils de suivis des élèves).
- Le Chef d'établissement entérine.

Nous profitons de l'hétérogénéité des élèves pour constituer des groupes qui nous semblent propices à la construction des apprentissages.

Pour cela, nous respectons, au mieux, l'équilibre garçons/filles, nous essayons de mettre dans la même classe des enfants pour qui une cohabitation est profitable et séparons les camarades pour qui cette cohabitation ne serait pas bénéfique mais sommes très attentifs à ce qu'aucun enfant ne se sente isolé. En PS, nous veillons également à répartir les élèves selon leur année de naissance pour avoir dans les 2 classes des élèves de chaque mois. Enfin, chaque classe devrait accueillir de nouveaux élèves.

Le respect de ces repères nous impose un travail rigoureux.

Les groupes ainsi constitués pourraient être modifiés durant les 2 mois d'interruption des classes à cause de départs.

C'est pourquoi, au lieu de publier des listes de classes qui seront, inévitablement modifiées durant les vacances, et comme les années précédentes, les listes définitives seront affichées sur les 2 sites le vendredi 1er septembre en début d'après-midi. ! Bien évidemment certains enfants et certaines familles seront ravi(e)s et d'autres déçu(e)s. C'est inéluctable!

En septembre, Madame Caroline MATTON (CE1A) reprend du service à mi-temps avec un ou une suppléant (e) dont nous ne connaissons pas encore le nom.

Madame SOENEN (CE2A) passera à $\frac{3}{4}$ temps et sera supplée par un ou une maître auxiliaire (peut-être le même que le $\frac{1}{2}$ temps de CE1A, peut-être Madame Romy...)

Madame Rabéha BRIK cesse sa suppléance et Mme Marine HAGER revient après son congé maternité.

Monsieur Rinaldo GAZZETTA cesse également sa suppléance à $\frac{1}{2}$ temps en CE1. Il sera remplacé par une titulaire à mi-temps avec Madame Nicole LEMAIRE

Madame Océane THIBAUT passe d'un mi-temps à un temps complet en PSB.

Madame Anne LEGALL quitte le Nord pour l'Ain, Madame Céline MAYAUD part en formation pour l'année scolaire complète et Madame Catherine LHEUREUX nous quitte pour une « retraite anticipée ».

Je remercie infiniment toutes ces personnes qui ont mis tout leur professionnalisme au service des élèves qui leur ont été confiés ainsi que pour leur investissement au sein de l'établissement.

Nous les féliciterons le jour de la fête de l'école et présenterons les nouveaux/nouvelles prochainement.

	Classes maternelles
PS A	Madame Virginie TORRIS
PS B	Mme Océane THIBAUT
MS A	Mme Marie DEMATHIEU
MS B	Mme Marion CORNUEL
GS -MS	Mme Anne Sophie VERMEULEN
GS A	Mme Chantal LONGLE et Mme Anne OUILLÉ
GS B	Mme Claire RAVAUT

	Classes élémentaires
CP A	Madame Valérie MARMUSE
CP B	Madame Gislhaine BELLEVRAT
CP C	un(e) enseignant(e) pas encore nommé(e)
Enseignante spécialisée 9h/semaine	Delphine BELOT
CE 1 A	Madame Caroline MATTON à ½ temps et un(e) enseignant(e) pas encore nommé(e)
CE 1 B	Madame Nicole LEMAIRE à ½ temps et un(e) enseignant(e) pas encore nommé(e)
CE 1 C	Madame Hélène LEPLUS
CE 2 A	Madame Sarah SOENEN à ¾ temps et un(e) enseignant(e) pas encore nommé(e) à ¼ temps
CE 2 B	Madame Vanessa CEDRATI
CE 2 C	Madame Marjorie BOUXIN
CM 1 A	Madame Audrey HOT
CM 1 B	Madame Frédérique CRAUWELS
CM 1 C	Madame Pascale LE FOULGOC
CM 2 A	Madame Isabelle TRUFFIN
CM2 B	Madame Audrey VERVELLE
CM 2 C	Madame Marine HAGER

Absences :

En dehors des dates officielles de vacances, l'école ne peut accorder de congés supplémentaires. « Les vacances familiales doivent respecter les dates des vacances scolaires. » Le fait de déroger aux règles n'aide pas l'enfant à respecter le règlement de l'école. C'est **ensemble** que nous construisons la discipline. *(Les autorisations d'absences exceptionnelles hors vacances scolaires de plusieurs jours doivent être adressées par écrit à Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale par l'intermédiaire de Monsieur le Chef d'établissement au moins 15 jours à l'avance.)*

Toute absence doit être signalée le jour même par téléphone ou mieux par mail au secrétariat à « secretariat@ecolesaintchristophe.fr ».

Mme Biolley en informe alors directement l'enseignant.
(Merci de ne pas surcharger ma boîte mail déjà bien remplie !)

L'enfant reviendra en classe avec un certificat médical ou un mot daté et signé justifiant son absence si elle n'excède pas 2 jours. Ces justificatifs nous sont indispensables pour les autorités académiques.

Merci de favoriser les rendez-vous médicaux en dehors des temps scolaires. Ces allers et venues incessants gênent l'organisation de l'école.

Hygiène et santé :

* Chaque année, dans les établissements scolaires et les lieux collectifs, on déplore des cas de parasites dans les cheveux.

Nous ne saurions trop vous inciter à la vigilance et nous signaler dès qu'un cas se présente. Il est **indispensable** de traiter l'enfant avant que les poux ne se propagent ! De même, il est indispensable que vous informiez l'école en cas de maladies contagieuses (rubéole, varicelle, conjonctivite et impétigo en particulier).

* Les enseignants ne sont pas habilités à donner des médicaments.

Aussi, merci de ne pas mettre à l'école un enfant qui est malade dans l'intérêt de l'enfant mais aussi du reste de la classe !

* Un enfant fiévreux ou présentant une éruption ne peut être accueilli et gardé dans l'établissement. L'apport de médicaments à l'école, justifié médicalement par une ordonnance, doit rester **exceptionnel**. Ces médicaments seront remis en mains propres à l'enseignant(e) qui se réserve le droit de refuser de les donner.

En cas de maladie grave, d'allergie alimentaire, un protocole (PAI) sera établi avec le Chef d'établissement et le médecin scolaire. (voir pièces annexes)

Merci de signaler qu'un PAI doit être établi sur la fiche de renseignements (celle pour l'école et celle pour l'enseignant à rendre pour le 26 juin).

Un seul doudou (de format « classique » ! pas une peluche de « foire ») **est autorisé en PS pour la sieste. Les tétines et les couches sont bien évidemment interdites.**

Education physique et sportive et piscine :

La tenue de sport est obligatoire pour les séances d'EPS.

Elle comprend un short, un tee-shirt ou un survêtement, **des chaussures de sport à semelle blanche, anti-traces**, pour pénétrer dans la salle de sport.

Il est souhaitable que chaque enfant ait un sac à dos, dans lequel il range sa tenue, laquelle, par mesure d'hygiène, est exclusivement réservée aux séances sportives.

Les activités sportives sont obligatoires puisqu'elles font partie des activités scolaires à part entière au même titre que le français ou les maths.

Seul un certificat médical peut en dispenser (ou une demande écrite justifiée des parents pour une séance sur le carnet de correspondance).

Les visites médicales, séances d'orthophonie ou autres, doivent être prises, si possible, en dehors des heures de classe.

Les élèves fréquentant la piscine et qui présenteraient une plaie infectée ou des verrues sont interdits de baignade par les maîtres-nageurs.

Tous les élèves des classes de GS maternelle au CM2 bénéficieront de séances de natation à raison d'une fois par semaine durant deux mois pour les GS et deux fois par semaine durant deux mois pour les élèves des classes de CP au CM2.

Cette année, tous les élèves élémentaires fréquenteront la piscine de Marcq-en-Baroeul en période 5 c'est-à-dire à partir du 6 mai 2024.

Matériel :

De nombreux manuels (certains nouveaux de cette année ou de l'an dernier) seront mis à la disposition de nos élèves qui doivent prendre soin du matériel mis à leur disposition (du nouveau comme de l'ancien).

Les livres seront recouverts avec du plastique transparent épais au cours de la semaine de la rentrée. Veillez à ne pas coller de scotch sur la couverture, mais seulement sur le plastique et de ne surtout pas écrire sur ceux-ci (même au crayon gris) de ne pas plier les pages (utiliser les marque-pages !).

La liste des fournitures (jointe à ce petit dossier) indique précisément ce dont l'enfant a besoin dans chaque classe. Elle est conforme aux exigences de l'Education Nationale (circulaire n°2013-083 du 29/05/2013 sur le développement des pratiques d'achat responsable) à savoir ni trop importante ni trop onéreuse !

Merci de la garder précieusement, de s'y référer pendant l'année scolaire et de remplacer, si besoin est, les fournitures épuisées ou égarées.

Livrets scolaires d'évaluations :

Vous recevrez les résultats scolaires de votre enfant 2 fois dans l'année (janvier et juin pour les élèves de maternelles, CP et CE1) et 3 fois dans l'année pour les CE2, CM1 et CM2 (décembre, fin mars et fin juin).

Ce Livret Scolaire Unique (du CP à la troisième) vous est transmis par mail (Edumoov).

Les parents des élèves de CM1 imprimeront les livrets de leur enfant car ils seront demandés lors de l'inscription au collège au début de CM2.

En CM1 et CM2, nous avons fait le choix de garder des notes qui sont mentionnées dans le livret numérique. Nous vous demandons de prendre grand soin du cahier de réussites de maternelle et des LSU, de les lire, de les signer et de les retourner à l'école en respectant les dates fixées.

Les parents séparés ou divorcés (qui pourraient avoir du mal à communiquer entre eux) sont priés de faire parvenir au secrétariat et à l'enseignant de leur enfant leurs nom, prénom, n° de téléphone et une adresse mail valide, afin que nous puissions leur transmettre toutes les informations importantes sur la vie de l'établissement ainsi que le lien vers les livrets scolaires (=bulletins).

Tenue :

La tenue vestimentaire doit être correcte tout au long de l'année (même en juin ou juillet ; pas de pantalons déchirés, mini short ou tongs) et pratique en maternelle : éviter les bretelles, baskets montantes...

Pas de tatouages, décalcomanies sur les bras ou mains.

Le port du tablier est obligatoire en maternelle.

Le port de bijoux est fortement déconseillé ; l'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration.

Objets personnels :

Comme précisé dans le livret de règlement, l'école n'est pas tenue responsable de la perte des bijoux, d'objets apportés de la maison...

Les enfants ne doivent amener à l'école que les objets utiles à la classe.

Sont interdits : le chewing-gum, les balles de tennis et autres balles ou ballons durs, les jeux de cartes style « Pokémon », les images « Panini » qui perturbent certains enfants et qui sont sources de disputes à cause d'échanges non équitables ...

A partir du CP, les billes, balles et ballons en plastique ou en mousse, les cordes à sauter en plastique (pas en bois) sont autorisés. Tout autre objet ou jouet sera confisqué et remis aux parents.

Le téléphone portable est bien évidemment totalement prohibé ! (ou déposé le matin à l'arrivée à l'école au secrétariat pour les élèves de CM repartant seuls le soir)

Les montres connectées sont interdites.

Eveil à la foi et catéchèse :

L'école Saint Christophe est un établissement Catholique d'Enseignement qui a le souci de la formation chrétienne des enfants ; Nous vivons des temps forts et des célébrations : Rentrée, Noël ou Avent, Pâques ou Carême et fin d'année scolaire mais nous ne sommes pas chargés de catéchèse. Celle-ci est assurée par la paroisse avec laquelle nous entretenons d'excellents rapports.

Les inscriptions au caté pour les élèves des classes de CE1, CE2, CM1, CM2 se feront le 5 septembre de 16 à 18h00, les 6 et 9 septembre de 9h30 à 11h30 à l'arrière de l'église du Sacré-Cœur.

L'éveil à la foi, à l'école, est assuré par les enseignants et des parents ou grands-parents volontaires qui se retrouvent régulièrement.

Que les parents ou grands-parents qui seraient intéressés par cette démarche d'aide à l'éveil à la foi n'hésitent pas à se manifester.

Nous serions très heureux de les accueillir parmi nous !

Politesse, respect, discipline et sanctions :

Toutes les personnes travaillant à l'école ont droit au respect, adultes comme enfants (enseignants, personnel de l'école ou de mairie le midi, parents « Pastorale » et « bibliothèque », accompagnateurs...)

C'est un principe de base qui régit les relations humaines.

Il est indispensable que les enfants en prennent conscience dès le plus jeune âge et qu'ils en aient l'exemple autour d'eux. Nous demandons aux parents d'y être vigilants.

Merci de vous référer au règlement remis, lu et expliqué aux élèves le jour de la rentrée.

Nous demandons instamment aux parents de « jouer le jeu ». L'enseignant qui punit l'élève a de bonnes raisons quoique puisse vous raconter votre enfant... Ayez confiance en l'adulte et soutenez l'enseignant dans sa démarche! Il ne punit jamais par plaisir.

Calendrier des vacances scolaires 2023-2024 :

- Rentrée scolaire des élèves : lundi 04 septembre 2023.
- Toussaint : du vendredi 20 octobre 2023 soir au lundi 06 novembre 2023 matin.
- Noël : du vendredi 22 décembre 2023 soir au lundi 08 janvier 2024 matin.
- Vacances d'Hiver : du vendredi 23 février 2024 soir au lundi 11 mars 2024 matin.
- Vacances de Printemps : du vendredi 19 avril 2024 soir au lundi 06 mai 2024 matin.
- Vacances d'Eté : le vendredi 05 juillet 2024 soir.
- Le Pont de l'Ascension est « offert » par le Ministère de l'Education Nationale.
(Pas de classe du mardi 07 mai soir au lundi 13 mai matin)
- Rentrée 2024 : lundi 02 septembre 2024

Les collèges de référence : Marcq Institution et St Jean devraient faire travailler leurs élèves les 2 premiers jours des vacances de Pâques à savoir les 21 et 22 avril au lieu des 06 et 07 mai coincés entre le retour des vacances et le Pont de l'Ascension. J'ai fait le choix de garder le calendrier établi par l'Education Nationale pour ne pas ennuyer les familles qui auront des jeunes enfants à garder les 06 et 07 mai car les centres aérés ne seront pas ouverts. Le fait de travailler les deux premiers jours des vacances peut être également handicapant pour les parents séparés.

Conclusion :

En inscrivant ou réinscrivant votre / vos enfant (s) à l'école Saint Christophe, vous avez fait le choix de l'école Catholique.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Ensemble, nous nous efforcerons de faire vivre et de partager, avec vos enfants, les valeurs évangéliques qui nous animent.

Dans le climat ainsi créé, nous rechercherons pour chacun d'eux le plein épanouissement et la meilleure construction des apprentissages scolaires pour les aider à devenir des adultes responsables.

Mes valeurs n'ont pas changé, alors, au risque de me répéter d'une année sur l'autre, je réaffirme que « L'éducation se fait d'abord à la maison. L'instruction est le rôle principal de l'école.

Confiance et coopération entre parents et enseignants aideront chaque enfant à grandir et à s'épanouir.

Ce dernier a besoin de structures et de repères solides pour agir en être responsable, équilibré, autonome, soucieux du bien de tous et pour trouver sa place dans la société. »

Ce dossier, que vous avez peut-être trouvé austère, se veut le plus complet possible et a pour but de répondre à l'ensemble de vos questionnements.

Merci de l'avoir lu en intégralité afin de percevoir, pour les anciennes familles, les changements et nouveautés pour la rentrée de septembre 2023.

-

A chacune des familles, je redis au nom de toute l'équipe enseignante notre souci de vous rencontrer chaque fois que vous le souhaitez et vous assure de notre entier dévouement.

N'oubliez pas ! La rentrée des élèves aura lieu

le lundi 04 septembre 2023

D'ici là : bel été, bonnes vacances. A la rentrée prochaine !

Xavier VIEMON, Chef d'établissement

Vous trouverez, en annexe :

- 1. la fiche de renseignements et d'urgence recto-verso (1 par enfant),**
- 2. une fiche d'autorisations diverses (1 par enfant),**
- 3. le questionnaire confidentiel destiné à l'enseignant(e) (1 par enfant),**
4. *la liste du matériel que nous vous demandons de bien vouloir fournir à vos enfants le jour de la rentrée (ou même mieux le vendredi 01 septembre entre 15 et 17 h pour les classes de PS),*
- 5. le règlement financier et le bulletin d'engagement financier,**
- 6. la feuille de prélèvement automatique,**
- 7. la convention de scolarisation (3 pages),**
- 8. une notice sur la politique de données personnelles (RGPD)**
- 9. le PAI complet (avec posologie et médicaments) pour les élèves ayant un protocole spécifique (allergie, asthme, prise médicamenteuse...)**
10. *le courrier de l'Association de Parents d'Elèves de l'Ecole Libre,*
- 11. une invitation à participer à la vie de l'école Saint Christophe**
12. *le projet pastoral et un message de la commission pastorale,*
13. *la charte d'éco-citoyenneté.*
14. *le formulaire d'inscription à la Kid Academy (Linguistic Loustic) le mercredi après-midi pour les familles qui le souhaitent.*

Les documents 1,2,3,5,6,7,9 et 11 doivent absolument être remis à l'école (mail ou support papier) pour le 26 juin au plus tard.

